

Championnat de France Promotion SLALOM 2014

AVIS DE COURSE Des 4 Etapes

ORGANISATION :

Le Championnat de France Promotion Slalom 2014 est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile se composant de 4 étapes organisées :

Dates	Club	Lieu
14 – 16 mars 2014	Neptune Club	La Ciotat
19 – 21 avril 2014	CN Marignanais	Marignane
07 – 09 juin 2014	CN Tranchais	La tranche
08 – 11 nov. 2014	YC Carnac	Carnac

1. REGLES - LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'annexe B
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements fédéraux
- 1.4. Les annexes de l'Association Française de Funboard
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les windsurfs peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Le championnat de France Promotion Slalom se déroulent sur 4 étapes.
L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
Les « Championnats de France Promotion » et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06).
Les windsurfs admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription disponibles sur le site Internet de l'Association Française de Funboard www.aff.net dans la rubrique docs utiles ou sur le site Internet de la FFVoile www.ffvoile.fr et en l'envoyant accompagnée des frais d'inscription requis à chacun des clubs organisateurs au plus tard aux différentes dates mentionnées. Après ces dates, un surcôt sera appliqué.
- 3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - L'autorisation de port de publicité
 - Leur carte d'adhésion AFF 2014 pour le championnat de France qui sont disponibles sur le site Internet de l'Association Française de Funboard www.aff.net dans la rubrique docs utiles.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les étapes 1, 2 et 3 sont de 40 € aux différentes dates mentionnées sur le bulletin d'inscription, 70 € après ces dates.

Les droits requis pour l'étape 4 sont de 50 € à la date mentionnée sur le bulletin d'inscription, 80 € après cette date.

5. POULES

Pour les Hommes, les courses de Slalom se dérouleront par poules. Le nombre de ces poules (2, 4 ou 8 poules) sera défini avant chaque course. La constitution des poules sera précisée dans les instructions de course.

Pour les femmes, suivant le nombre de compétitrices les courses pourront se courir en 1 ou plusieurs poules.

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Dates	Club	Heures
14 mars 2014	Neptune Club	8H - 10H
19 avril 2014	CN Marignanais	8H - 10H
07juin 2014	CN Tranchais	8H - 10H
08 nov. 2014	YC Carnac	8H - 10H

6.2. Jours de course Ils seront définis au moment du briefing coureur, qui aura lieu :

Dates	Club	Heures
14 mars 2014	Neptune Club	11H30
19 avril 2014	CN Marignanais	11H30
07juin 2014	CN Tranchais	11H30
08 nov. 2014	YC Carnac	11H30

6.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera précisée au moment du briefing.

6.4. Les jours suivants, le programme sera défini la veille.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions de chaque étape.

8. FORMAT DE COURSE

Dans le programme Course, le format prioritaire sera le Slalom, les parcours choisis par le comité de course pourront être de formes très différentes.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1 en Slalom,

10.1 Il est à noter que :

- Pour valider une étape 1 course complète doit avoir été validée,

10.2 Titre

Il sera délivré un titre masculin et un titre féminin Champion(ne) de France Promotion Slalom.
Les titres de champion(ne) de France Slalom, vice-champion(ne) et de 3^{èmes}, seront délivrés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général réalisé à la fin de l'ensemble des étapes

Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement général, en application de la RCV B8 (A2) et en tenant compte des éléments suivants :

- La participation obligatoire à la 4^{ème} étape,
- Le résultat de l'ensemble des étapes validées, avec le retrait du plus mauvais résultat, si l'ensemble des étapes a été validé,
- L'ensemble des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées,

10.3 Validation du titre

- Pour valider un titre, deux étapes au moins doivent avoir été validées.
- Pour valider le titre féminin, un minimum de 12 coureurs admissibles chez les femmes doit être classés au classement général, si moins de 12 femmes, le titre féminin ne sera pas validé,
- Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles chez les hommes doit être classé au classement général, si moins de 30 hommes, le titre masculin ne sera pas validé.
- Si un ou les titres ne sont pas validés, les podiums seront valorisés au travers du Critérium National Slalom, grade 4.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les windsurfs. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Sur chaque étape, les prix seront distribués comme suit :

Le podium de l'étape discipline Course Slalom Homme et Femme,

Sur la dernière étape en respectant l'article 10 :

- CHAMPIONNE DE FRANCE PROMOTION SLALOM FEMME, le coureur féminin déclaré vainqueur
- CHAMPION DE FRANCE PROMOTION SLALOM HOMME, le coureur masculin déclaré vainqueur.

Le classement final de chaque étape du championnat de France Funboard Slalom sera envoyé à la FFVoile dans les 10 jours qui suivront à la fin de chaque étape.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Commission Technique Windsurf,

17 rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS.

Tél. : 01 40 60 37 00. - FAX : 01 40 60 37 37

Site Web : www.ffvoile.org Email : didier.flamme@ffvoile.fr

Logos partenaires



ASSOCIATION FRANÇAISE DE FUNBOARD - AFF
7, rue de la niche aux merles – 35590 LA CHAPELLE THOUARAUULT
Site Web : www.aff.net Email : info@aff.net

**Annexe Prescriptions of the Fédération Française de Voile
Racing Rules of Sailing 2013-2016**

Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr